



COUR DES  
COMPTES  
EUROPÉENNE

FR

Communiqué de presse  
Pour diffusion immédiate  
Luxembourg, le 13 janvier 2015

## Le soutien à la préadhésion de la Serbie est sur la bonne voie, selon l'auditeur externe de l'UE

Dans un rapport publié aujourd'hui, la Cour des comptes européenne conclut que les quelque 1,2 milliard d'euros d'aide de l'Union européenne sur la période 2007-2013 ont globalement permis de préparer la Serbie à l'adhésion à l'UE de manière efficace. Le financement au titre de l'instrument d'aide de préadhésion (IAP) et les autres formes de soutien ont contribué à aider la Serbie à mener des réformes socio-économiques et à améliorer sa gestion des finances publiques. Forte de l'expérience acquise dans d'autres pays bénéficiaires de l'IAP, la Commission accorde une place de plus en plus importante aux questions de gouvernance lorsqu'elle planifie son aide, financière et autre, à la Serbie.

«Le dialogue UE-Serbie a permis d'établir un lien entre l'élaboration des politiques et les priorités en la matière. La Commission a tiré les enseignements de l'aide de préadhésion versée dans le passé et aidé avec succès la Serbie à prendre des mesures dans des domaines clés tels que la bonne gouvernance, l'état de droit et la lutte contre la corruption», a commenté **M. Szabolcs Fazakas, le Membre de la Cour responsable de ce rapport**. «Malgré des progrès dans la gestion de l'IAP, la Commission doit encore améliorer le nouvel instrument d'aide de préadhésion (l'IAP II), utilisé au cours de la période 2014-2020.»

L'auditeur externe de l'UE a constaté que globalement, la Commission gère avec efficacité le soutien à la préadhésion de la Serbie, y compris les projets relevant de l'IAP. La programmation de l'aide financière au titre de ce dernier repose sur un cadre stratégique cohérent, et l'approche visant à sélectionner les projets les plus pertinents pour la préparation de la Serbie à l'adhésion devient graduellement meilleure. Dans l'ensemble, les projets audités ont produit les réalisations escomptées, mais présentaient des insuffisances sur le plan de la conception, de la mise en œuvre et de la durabilité.

La Commission a géré avec efficacité l'aide autre que financière à la Serbie dans le domaine de la gouvernance. Elle a efficacement tiré parti de son dialogue avec la Serbie pour résoudre les problèmes de gouvernance et lutter contre la corruption. Elle a progressivement amélioré son approche pour que ces questions soient prises en considération lors de l'élaboration des politiques et de la conception des projets.

La conception des projets ne faisait généralement pas ressortir explicitement l'importance accordée à la gouvernance dans le dialogue, mais, grâce aux activités visant au renforcement des capacités administratives, la plupart des projets examinés par la Cour ont concouru indirectement à une meilleure gouvernance et/ou à la lutte contre la corruption.

S'agissant de la préparation de la Serbie à la gestion décentralisée des fonds de l'UE, l'audit a révélé que l'approche de la Commission permettait de soutenir efficacement la gouvernance, mais seulement dans le cadre restreint des structures de gestion de l'IAP. Les travaux d'audit de la Commission relatifs aux structures IAP nationales n'ont pas été intégrés dans une évaluation complète de la gestion des finances publiques au niveau du pays.

Lors de l'élaboration des derniers programmes annuels de l'IAP, la Commission a pris des mesures pour remédier aux insuffisances affectant les projets IAP antérieurs, recensées par l'auditeur externe de l'UE.

*L'objectif de ce communiqué de presse et de ces remarques à l'intention des journalistes est de présenter les principaux messages du rapport spécial adopté par la Cour des comptes européenne. Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site [www.eca.europa.eu](http://www.eca.europa.eu).*

ECA Press

Damijan Fišer - Attaché de presse

12, rue Alcide De Gasperi - L-1615 Luxembourg

T: (+352) 4398 45410

M: (+352) 621 55 22 24

E: [press@eca.europa.eu](mailto:press@eca.europa.eu)

@EUAuditorsECA

Youtube: EUAuditorsECA

[eca.europa.eu](http://eca.europa.eu)

## Remarques à l'intention des journalistes

Depuis 2007, le soutien financier de l'UE à la Serbie au titre de l'IAP s'élève à quelque 170 millions d'euros par an. Un quart de ce financement a été consacré au domaine de la gouvernance, qui, selon la Commission, est le plus problématique pour la Serbie. En outre, l'UE octroie à celle-ci des moyens non financiers afin de l'aider à préparer son adhésion.

La stratégie d'élargissement de l'UE ainsi que le règlement sur l'IAP révisé insistent de plus en plus fortement sur la gouvernance financière et économique dans les pays en voie d'adhésion. Les négociations d'adhésion avec la Serbie ont été officiellement ouvertes le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Dans ce rapport spécial (n° 19/2014) intitulé «**L'aide de préadhésion de l'UE à la Serbie**», la Cour s'est attachée à déterminer si la Commission a géré de manière efficace l'aide de préadhésion accordée à la Serbie pendant la période 2007-2013 et, plus précisément, son soutien dans le domaine clé que constitue la gouvernance.

Les auditeurs de la Cour ont examiné le processus de programmation de l'IAP et 15 projets financés par ce dernier dans le cadre de ses programmes annuels 2007 à 2009 pour la Serbie, en mettant l'accent sur les résultats des projets. Ils ont également contrôlé un deuxième échantillon, composé de dix projets IAP provenant des programmes annuels 2010 à 2012, afin de déterminer si la gouvernance et la lutte contre la corruption ont été intégrées en tant que questions transversales dans les projets où la bonne gouvernance n'était pas un objectif prioritaire.

Le rapport contient plusieurs recommandations pour améliorer tant la gestion des projets IAP que l'aide autre que financière.

Pour améliorer la programmation, la conception et la mise en œuvre des projets IAP en Serbie, **l'auditeur externe de l'UE** recommande à la Commission:

- de rendre les processus de hiérarchisation et de sélection des projets plus transparents, et d'en améliorer la documentation;
- de mettre davantage à profit l'expérience acquise, en développant une base de données spécialisée où seraient enregistrés les enseignements tirés des précédents projets en Serbie et dans d'autres pays ayant bénéficié de l'aide de préadhésion;
- de documenter systématiquement l'évaluation des besoins en insistant sur les réalisations attendues des projets et des contrats;
- de renforcer le principe de conditionnalité et en particulier de vérifier à l'avance, à l'aide de critères spécifiques et mesurables, si le bénéficiaire est capable de mener à bien un projet de haute qualité;
- d'instaurer un système d'établissement périodique de rapports d'avancement synthétiques afin de constituer une piste d'audit appropriée pour l'ensemble du projet;
- de mettre en place un système pour contrôler l'utilité des réalisations des projets (y compris les études, analyses, procédures, protocoles et supports de formation) à moyen et à long terme.

S'agissant de l'aide autre que financière, **l'auditeur externe de l'UE** recommande à la Commission:

- d'aider les autorités serbes à rationaliser davantage leurs stratégies nationales et à parachever l'établissement d'une véritable feuille de route en matière de gestion des finances publiques;
- d'améliorer le mécanisme de consultation des organisations de la société civile;
- d'évaluer systématiquement, lors de la conception des projets, les besoins en matière de mesures de lutte contre la corruption ou d'autres mesures de bonne gouvernance;
- d'entreprendre des démarches pour intégrer ses travaux d'audit des structures IAP nationales dans l'évaluation de la gestion des finances publiques à l'échelle du pays.

Les rapports spéciaux de la Cour des comptes européenne, publiés tout au long de l'année, présentent les conclusions d'audits sélectionnés portant sur des domaines spécifiques du budget de l'UE ou sur des questions de gestion particulières.